

DÉPARTEMENT
27

EPCI :

ARRONDISSEMENT
Bernay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Élection des autres membres du
Bureau

Effectif du conseil communautaire
66

Nombre de conseillers en exercice
66

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU, autres que le Président et les Vice-présidents

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-huit heures et 30 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine au Centre Gilbert Martin à GRAND BOURGTHEROULDE.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 22 septembre deux mille vingt-six.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

1. APPERT Richard	2. AUBERT Sabrina	3. AUBOURG Jean
4. AUDOIRE Emilie	5. BARBETTE Brigitte	6. CHERVILLE Mery suppléant de BENARD Philippe
7. BERTIN Franck	8. BONENFANT Sylvain	9. BOUDET Yannick
10. BROSSAULT Nicolas	11. BUCHER Franck	12. CARDON Frédéric
13. CATELAIN Pascal	14. DANNEBEY Nathalie	15. DEBEERST Laurent
16. DEBUS Jérôme	17. MARGOT Alain suppléant de DELAMARE Dominique	18. DELASSUS Valérie
19. DERLY Didier	20. DESCHAMPS Christophe	21. DEZELLUS Michel
22. DORANGE Chrysis	23. DORLÉANS Jacques	24. DOUBET Gilbert
25. DUCHAUSSOY Pauline	26. DUMINY Véronique	27. FERAY Maxime
28. GALLAIS Sylvain	29. GATINET Benoît	30. SOHIER Nathalie suppléante de GENCE Claude
31. GERMAIN Bruno	32. GODARD Gaëlle	33. GOETHALS Geoffrey
34. GUINAMANT Cyrille	35. HOUEL Christine	36. IBERT Delphine
37. LE TRIVIDIC Barbara	38. LELOUARD Jean-Paul	39. MERCIER Damien suppléant de LEMAISTRE Florence
40. LEMULLIER Corinne	41. LENFANT Sylvie	42. LEPLANOIS Thierry suppléant de LEVASSEUR Dominique
43. MAINIE Ludovic	44. MARINIER Nelly	45. MENNITI Sandrine
46. MIGNOT William	47. MOENS Vincent	48. MORIN Olivier
49. PECOT Bertrand	50. PONSARD Céline	51. POTTIE Elodie
52. PRESLES Gwendoline	53. RIO Philippe	54. ROGER Aurélia
55. ROMAIN Patrice	56. SENINCK Régine	57. SIMON Josette
58. SIMON Rudy	59. TABOUELLE Christophe	60. TAMARELLE VERHAEGHE Marie
61. TAMION Franck	62. TAURIN David	63. VAN DUFFEL Christine
64. VANHEULE Philippe	65. VERDURE Maryannick	66. VIGOUROUX Valérie

Absents¹ : M. Patrice ROMAIN excusé, M. Jean AUBOURG excusé, M. Jean-Paul LELOUARD excusé, Mme Elodie POTTIE excusée, Mme Delphine IBERT excusée.

Pouvoirs : M. William MIGNOT donne pouvoir à Mme Sabrina AUBERT, M. Olivier MORIN donne pouvoir à M. Franck BUCHER, Mme Sandrine MENNITI donne pouvoir à M. Pascal CATELAIN, Mme Aurélia ROGER donne pouvoir à Mme Valérie DELASSUS, Mme Pauline DUCHAUSSOY donne pouvoir à Mme Christine VAN DUFFEL, Mme Marie TAMARELLE VERHAEGHE donne pouvoir à M. Sylvain BONENFANT.

Suppléants présents à la place des titulaires : Nathalie SOHIER suppléant de M. Claude GENCE, M. Thierry LEPLANOIS suppléant de M. Dominique LEVASSEUR, Alain MARGOT suppléant de M. Dominique DELAMARE, Mme Mery CHERVILLE suppléant de M. Philippe BENARD, M. Damien MERCIER suppléant de Mme Florence LEMAISTRE.

¹ Préciser s'ils sont excusés

1. Ouverture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT, président de la Communauté de communes.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 55 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. (+ 6 pouvoirs).

2. Désignation du secrétaire de séance

M. Cyrille GUINAMANT a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

3. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Sabrina AUBERT et M. Geoffrey GOETHALS

4. Élection des membres du bureau, autres que le Président et les Vice-présidents

Sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT élu président par délibération N° CC-067-2026 du 07 avril 2026, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un autre membre du bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application de la délibération N° CC-172-2026 du 28 septembre 2026, la Communauté de communes a fixé à 31 le nombre des membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les Vice-présidents.

4.1 Élection du membre du bureau n°31

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 37
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 55
- f. Majorité absolue ⁴ 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	<u>55</u>	<u>Cinquante cinq</u>
.....		
.....		
.....		
.....		

4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

4.1.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°31

Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

² Ne pas remplir les 4.1.2 et 4.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir 4.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5. Observations et réclamations ⁴

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 septembre deux mille vingt-six, à 19 heures, 10 minutes, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Les assesseurs,

Le secrétaire,

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

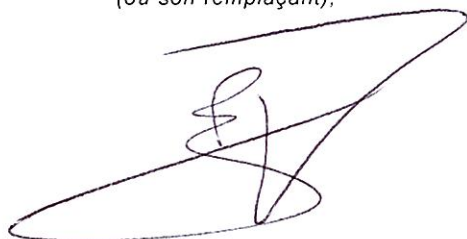
FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Mme	TAMARELLE-VERHAEGHE Marie	27/09/1962	Membre du bureau	55

Fait à Grand Bourgtheroulde, le 28/09/2026

Le Président
(ou son remplaçant),



Les assesseurs,



Le secrétaire,

